

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 193 (2021-2026)
de Mmes et MM. Grégory Grin (PLR), Véronique Grady (PLR),
Samuel Jordan (PS) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG)
intitulé "Demande d'étudier la faisabilité de mesures communales
en faveur de la santé mentale et du bien-être psychique des habitant·e·s"**

En séance du 2 juillet 2025, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 193 de Mmes et MM. G. Grin, V. Grady, S. Jordan et M.-C. Rey-Baeriswyl intitulé "Demande d'étudier la faisabilité de mesures communales en faveur de la santé mentale et du bien-être psychique des habitant·e·s".

Résumé du postulat

Ce postulat invite la Ville de Fribourg à mettre en place des mesures concrètes pour contribuer à la promotion de la santé mentale et au bien-être psychique de la population fribourgeoise, avec un focus particulier sur les enfants, les adolescent·e·s et les jeunes adultes, catégories de personnes particulièrement vulnérables. L'objectif serait de faire de Fribourg une ville encore plus attentive à la santé mentale de ses habitant·e·s, en continuant à mobiliser ses moyens locaux.

Réponse du Conseil communal

2.1 Contexte

Les enquêtes nationales récentes¹ montrent que, si une large majorité de la population se déclare en bonne santé, la détresse psychologique est en augmentation depuis 2017, en particulier chez les 15 à 24 ans. En 2022, les troubles psychiques ont même constitué la première cause d'hospitalisation dans cette tranche d'âge. Les études mettent par ailleurs en évidence des différences de genre, les jeunes femmes étant plus fortement concernées par les troubles anxieux.

Ces éléments confirment la nécessité d'agir précocement sur les facteurs de protection de la santé mentale, en particulier dans les milieux de vie des enfants et des jeunes, où les communes disposent de leviers d'action.

¹ Office fédéral de la statistique, "[Enquête suisse sur la santé 2022](#)", 3 novembre 2023

Pro Juventute, "[Etude Pro Juventute sur la jeunesse – Gestion du stress, crises, utilisation des médias et résilience chez les jeunes et les jeunes adultes en Suisse](#)", 30 octobre 2024

Le partage des tâches entre l'Etat de Fribourg et les communes en ce qui concerne la santé est défini dans la loi sur la santé (LSan) et la loi sur les communes (LCo). Si les prérogatives communales dans le domaine des soins sont très limitées, la définition de la santé va au-delà de ce seul aspect. En effet, la loi cantonale définit la santé comme un état de bien-être physique, psychique et social qui ne s'apprécie pas uniquement en fonction de la maladie et du handicap.

Les communes doivent intégrer la dimension de la santé dans la conception et la réalisation de leurs missions et promouvoir des conditions de vie favorables à la santé. C'est pourquoi l'Etat édicte des recommandations à destination des communes concernant la promotion et la prévention de la santé par l'intermédiaire de son Programme cantonal fribourgeois – Alimentation, activité physique, santé mentale. La Ville de Fribourg, avec son statut de centre urbain et régional, applique ces recommandations en les adaptant à son contexte.

2.2 Développement

Le Conseil communal relève que la demande formulée dans le postulat s'inscrit dans un champ d'action déjà investi par la Ville. Les enjeux de santé mentale et de bien-être psychique, en particulier chez les enfants et les jeunes, sont intégrés de manière transversale dans les politiques publiques communales, notamment à travers la stratégie "Grandir en ville de Fribourg".

2.2.1 Leviers pour la Ville et champs d'action

Dans les limites de ses compétences, la Ville dispose de leviers concrets pour renforcer les facteurs de protection de la santé mentale, en particulier dans les milieux de vie quotidiens des enfants et des jeunes. À ce titre, elle agit notamment sur:

- les cadres de vie et les infrastructures de proximité, en favorisant des environnements sûrs, inclusifs et propices aux rencontres;
- les dispositifs d'accueil, éducatifs et socio-éducatifs, qui offrent des espaces structurants favorisant le développement des compétences psychosociales;
- la vie sociale et associative, en soutenant des projets et initiatives locales renforçant les liens sociaux et le sentiment d'appartenance;
- la participation des enfants et des jeunes, en leur permettant de s'exprimer, de s'impliquer et de contribuer aux décisions qui les concernent.

Ces leviers sont mobilisés de manière coordonnée par les Services communaux concernés, en collaboration avec les acteurs institutionnels et associatifs, afin d'assurer une action cohérente et ancrée dans les réalités locales.

2.2.2 Mise en œuvre à travers la stratégie "Grandir en ville de Fribourg"

Adoptée en 2022, la stratégie Enfance-Jeunesse "Grandir en ville de Fribourg" constitue le cadre de référence de l'action communale en faveur des 0-25 ans. Cette stratégie transversale, portée par cinq Services, permet de structurer, coordonner et suivre les mesures mises en œuvre en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Plusieurs mesures ont déjà été réalisées ou sont en cours de réalisation, telles que la création du Conseil des jeunes de la Ville de Fribourg, qui renforce la participation et le pouvoir d'agir des jeunes. La récente mise à jour de la stratégie a permis d'intégrer plus explicitement les enjeux liés à la santé mentale, en s'appuyant sur des principes reconnus, tels que la participation, la qualité des cadres de vie, la lutte contre les discriminations, la cohésion sociale et le sentiment d'auto-efficacité.

Le nouveau train de mesures validé par le Conseil communal tient compte de la multi-dimensionnalité des facteurs influençant la santé psychique. Il repose sur des actions pragmatiques, développées en partenariat avec les acteurs locaux et en cohérence avec les connaissances scientifiques actuelles et les ressources disponibles. La stratégie est conçue comme un outil évolutif, permettant d'adapter les mesures aux besoins identifiés et aux évolutions sociétales.

Une collaboration interne s'est également mise en place entre le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale et le Service des Curatelles qui fait le constat que le nombre de jeunes adultes sous mesure et en détresse psychique a fortement augmenté. Les problématiques se sont complexifiées et demandent des solutions adaptées.

2.3 Conclusion

La santé mentale et le bien-être psychique de la population de la ville constituent un enjeu majeur de santé publique et un objet de vigilance constante de la part du Conseil communal. Si les déterminants de la santé mentale relèvent de multiples facteurs – biologiques, sociaux, économiques ou sociétaux – la Ville dispose néanmoins de leviers concrets pour agir sur les facteurs contextuels et structurels qui influencent le bien-être de ses habitant-e-s: qualité de vie dans les quartiers, infrastructures publiques, mobilité, services sociaux (au sens large), vie associative et les différentes politiques publiques (jeunesse, logement, intégration, etc.).

Dans ce contexte, le Conseil communal estime que des mesures en faveur de la santé mentale se concrétisent déjà à travers les politiques publiques existantes et en particulier à travers la stratégie transversale "Grandir en ville de Fribourg". Cette stratégie constitue la feuille de route communale en matière de promotion de la santé mentale pour l'enfance et la jeunesse. Elle repose sur une approche globale et coordonnée, mobilisant plusieurs Services et un large réseau de partenaires. Elle agit sur les leviers reconnus que sont la participation, la qualité du cadre de vie, la cohésion sociale et le renforcement du pouvoir d'agir des jeunes.

La récente [mise à jour](#) de cette stratégie, disponible sur le site de la Ville, a permis d'intégrer un ensemble de nouvelles mesures tenant compte des enjeux actuels en matière de santé mentale. Ces mesures, pragmatiques et évolutives, complètent le dispositif existant et feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation annuelle sur la base d'objectifs précis.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal estime avoir répondu à la demande des postulants. Il restera attentif aux évolutions susceptibles d'impacter la santé mentale de la population en adaptant ou renforçant les mesures en place si nécessaire.

Le postulat n° 193 est ainsi liquidé.

Annexe: Stratégie "Grandir en ville de Fribourg – Mise à jour 2026"

Ville de Fribourg

Grandir en ville de Fribourg

Mise à jour de la stratégie Enfance et jeunesse 0-25 ans
Perspectives 2026-2031

Table des matières

Introduction.....	2
Les organes de gouvernances du domaine enfance et jeunesse	3
Réseau des répondant-e-s	3
Bureau Enfance-Jeunesse.....	3
Comité de pilotage	4
Gouvernance des structures d'accueil de la petite enfance en ville de Fribourg : vers la création d'une fondation.....	4
Mise à jour : Enfance et jeunesse dans les Services.....	5
Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale.....	5
Service de l'administration générale.....	6
Service de la culture	6
Service des sports.....	7
Service de l'urbanisme et architecture	7
Service de l'aide sociale.....	8
Service de la police locale et de la mobilité	8
Les stratégies communales qui concernent le domaine de l'enfance et de la jeunesse	9
Concept Senior (Mars 2021 – Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale).....	9
Plan directeur des sports (2022 – Service des sports)	9
Stratégie des places de jeux en Ville de Fribourg (Mai 2024 – Service d'urbanisme et architecture)	10
Programme d'Intégration Ville de Fribourg 2024-27 (2023 – Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale)	11
Plan directeur MEMO 2030 (Juin 2024 – Service de la culture).....	11
Stratégie de durabilité de la Ville de Fribourg (2025 – Service de l'administration générale)	12
Stratégie petite enfance (Juin 2025 – Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale) ..	12
Axes, objectifs et mesures.....	14
Annexes	20
Bibliographie.....	20

Introduction

Depuis sa publication en 2022, la stratégie Grandir en ville de Fribourg a posé les bases d'une politique enfance et jeunesse cohérente, transversale et ambitieuse pour la Ville. Pensée comme un socle stable d'une vision pouvant évoluer, elle a permis de structurer les actions en faveur des 0 à 25 ans, tout en garantissant une prise en compte globale des besoins de cette population.

Ces dernières années ont été marquées par de nombreux changements significatifs au sein de l'administration communale et dans la mise en œuvre concrète de la stratégie. Parmi ces évolutions majeures, on peut citer :

- Le transfert du Secteur de la cohésion sociale du Service de l'Administration générale vers le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale (EECS) afin d'avoir l'ensemble du domaine enfance et jeunesse dans un même Service ;
- La création d'instances de coordination et de collaboration spécifiques, qui renforcent la transversalité des actions;
- La création d'un poste de responsable jeunesse au sein du secteur de la cohésion sociale, dédié aux mesures en faveur des plus de 13 ans ;
- La création d'un poste de coordinateur-trice petite enfance au sein du secteur de l'accueil extrafamilial ;
- L'élaboration d'une stratégie petite enfance validée et publiée en 2025 qui formalise et structure l'accompagnement des familles avec enfants de la grossesse à 8 ans ;
- La réorganisation du secteur AEF qui vise un renforcement pédagogique des accueils extrascolaires ;
- Une coordination accrue des subventions aux associations du domaine enfance et jeunesse afin de garantir plus d'équité dans le traitement des demandes ;
- La création d'un Conseil des jeunes, offrant un espace d'expression directe aux 15 – 25 ans ;
- Des processus participatifs renforcés qui permettent de prendre en compte l'avis des concerné·e·s ;
- Une nouvelle stratégie des places de jeux publiée en 2024 ;
- La mise en place d'évaluations régulières des mesures pour garantir une mise en œuvre agile et évolutive.

L'approche transversale de la stratégie – qui mobilise une grande diversité de Services et Secteurs communaux – demeure une richesse, mais aussi un défi en termes de coordination. Cette complexité témoigne toutefois d'un engagement fort de l'ensemble de l'administration communale en faveur des enfants et des jeunes, et reflète une volonté politique claire : faire de Fribourg une ville qui les considère comme des citoyen·ne·s à part entière.

Dans ce contexte dynamique et au regard des évolutions structurelles et organisationnelles intervenues depuis 2022, il faisait pleinement sens de procéder à une révision de la stratégie. L'objectif de cette mise à jour est de conserver la structure initiale de la stratégie, qui reste pertinente et alignée sur la stratégie cantonale « Je participe », tout en la renforçant par l'ajout d'objectifs opérationnels concrets. Les mesures, quant à elles, sont entièrement révisées afin de refléter les évolutions et de proposer une feuille de route cohérente et ambitieuse pour la période 2026-2031.

Le document présent est un complément au rapport « Grandir en ville de Fribourg » datant de 2022.

Les organes de gouvernances du domaine enfance et jeunesse

Depuis la publication de la stratégie « Grandir en ville de Fribourg », la commune a entrepris un effort soutenu pour renforcer la coordination du domaine de l'enfance et de la jeunesse au sein de son administration. Dans cette optique, plusieurs organes ont été créés afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité des actions menées : le Réseau des répondant·e·s, le Bureau Enfance-Jeunesse, ainsi que le Comité de pilotage. Cette dynamique de structuration a permis de renforcer les actions dans le domaine enfance et jeunesse et se poursuivra prochainement par la mise en place d'une fondation de droit privé dédiée à la gouvernance des structures d'accueil préscolaire.

Réseau des répondant·e·s

Il s'agit d'un groupe interdisciplinaire interne à la Ville composé de représentant·e·s des différents Services et secteurs liés à l'enfance et la jeunesse (cohésion sociale, accueil extrafamilial, activités culturelles et sportives, administration scolaire, santé scolaire, développement urbain, mobilité, aide sociale, développement durable, culture et sport) qui se réunit environ deux fois par année.

Les tâches et responsabilités de cet organe sont les suivantes :

- Jouer un rôle actif dans le transfert d'informations, bonnes pratiques et expériences ;
- S'informer mutuellement sur les demandes de soutien reçues, ainsi que sur les projets en cours, dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse ;
- Discuter et lever les obstacles rencontrés par les collaborateur·trice·s dans la mise en œuvre de projets ;
- Sensibiliser l'ensemble de l'administration communale au domaine de l'enfance et de la jeunesse ;
- Donner des préavis ou conseils aux projets de tiers ou internes à la Ville ;
- Emettre des propositions et recommandations au Bureau Enfance-Jeunesse.

Bureau Enfance-Jeunesse

Il s'agit d'un comité plus restreint incluant uniquement du personnel du Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale ayant un rôle clé dans la mise en œuvre de la stratégie « Grandir en ville de Fribourg » qui se réunit 4 fois par année.

Les tâches et responsabilités de cet organe sont les suivantes :

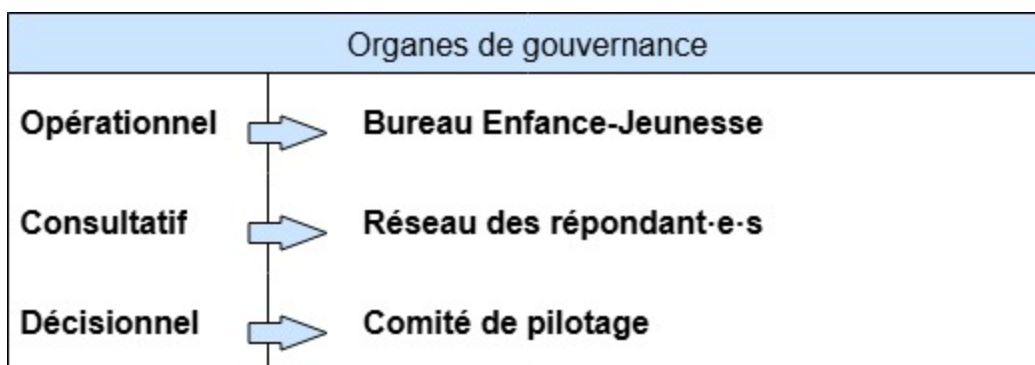
- Organisation des séances et préparation des dossiers pour le Comité de pilotage ;
- Assurer le lien entre le Comité de pilotage et le Réseau de répondant·e·s ;
- Assurer le secrétariat général ;
- Gérer la communication interne et faire des propositions pour la communication externe ;
- Garantir la vue d'ensemble des activités Enfance-Jeunesse ;
- Générer des idées de projets et activités pour atteindre les objectifs ;
- Elaborer les rapports de situation ;
- Emettre des propositions et recommandations à l'attention du Comité de pilotage ;
- Assurer la mise en œuvre des décisions prises par les organes de gouvernance ;
- Prendre position sur les propositions et recommandations du Réseau de répondant·e·s.

Comité de pilotage

Il s'agit de l'organe de pilotage interne de la stratégie « Grandir en ville de Fribourg » avec un pouvoir décisionnel. Il est composé de deux conseillers communaux et de tous les chef.fe.s de services ayant un lien direct avec la stratégie « Grandir en ville de Fribourg » ainsi que des chef.fe.s de secteur des domaines les plus concernés par la stratégie.

Les tâches et responsabilités de cet organe sont les suivantes :

- Partager les informations et les enjeux des différents Services dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse ;
- Coordonner, planifier et surveiller la mise en œuvre des objectifs de la stratégie « Grandir en ville de Fribourg » ;
- Gérer la communication externe ;
- Créer les conditions nécessaires à l'atteinte des objectifs de la stratégie « Grandir en ville de Fribourg » ;
- Coordonner certaines mesures sous la responsabilité des différents Services et Secteurs ;
- Traiter les demandes du Réseau de répondant-e-s et du Bureau ;
- Faire le lien avec le Conseil communal et les chef-fe-s de service de la Ville ;
- Valider les évolutions de la stratégie ;
- Prendre les décisions stratégiques.



Gouvernance des structures d'accueil de la petite enfance en ville de Fribourg : vers la création d'une fondation

La Ville de Fribourg dispose aujourd'hui d'un réseau diversifié de structures d'accueil de la petite enfance, comprenant des crèches, des familles de jour, des garderies, des écoles maternelles, des groupes de jeux et des ateliers d'éveil. Ces prestations, bien que précieuses pour les familles et les enfants, reposent sur une organisation fragmentée, impliquant de multiples entités et mécanismes de gestion. Face aux défis croissants en matière de coordination, d'accessibilité, de lisibilité de l'offre et de performance administrative, les autorités communales ont engagé une réflexion en profondeur sur la gouvernance de ce secteur.

Dans ce sens, la gestion des structures d'accueil de la petite enfance va être revue et prendra la forme d'une fondation de droit privé. Ce changement structurel résulte d'une large consultation menée sur

plusieurs mois auprès des institutions actives sur le territoire communal, ainsi que d'analyses approfondies visant à identifier les pistes d'amélioration du système actuel.

La mise en place de cette fondation poursuit plusieurs objectifs stratégiques :

- Offrir une vision globale et cohérente de l'offre d'accueil préscolaire sur le territoire communal ;
- Renforcer la coordination entre les différents acteurs et actrices du domaine ;
- Simplifier et harmoniser le système de subventionnement, souvent perçu comme complexe et disparate ;
- Gagner en efficacité administrative, en centralisant certaines fonctions aujourd'hui redondantes ou dispersées ;
- Améliorer la relation avec les familles, notamment en clarifiant les démarches d'inscription et en facilitant l'accès à l'information.

La future fondation intégrera directement, ou via des conventions de collaboration, les structures d'accueil concernées. Ce rattachement permettra de mutualiser les ressources, d'unifier les pratiques de gestion et de garantir une gouvernance cohérente et transparente. La fondation agira comme un interlocuteur central pour les familles, les institutions, et les autorités publiques.

Une attention particulière sera portée à l'équité d'accès, qui sera assurée par la mise en place d'une liste d'attente centralisée et d'un système de tarification harmonisé, fondé sur des critères clairs et communs. Ce dispositif vise à garantir un traitement équitable des demandes et une meilleure planification des capacités d'accueil.

Le nouveau règlement communal relatif à l'accueil de la petite enfance sera soumis au Conseil général au cours de l'année 2026. Il s'agira de l'étape réglementaire nécessaire à la mise en œuvre de cette réforme. L'objectif est que la fondation puisse être opérationnelle dès 2027, avec un calendrier de transition progressif permettant l'intégration harmonieuse des structures concernées.

La création de cette nouvelle fondation aura un impact sur certaines mesures de la stratégie « Grandir en ville de Fribourg » et sur la distribution des responsabilités et celles-ci évolueront peut-être en lien avec cette nouvelle structure¹.

Mise à jour : Enfance et jeunesse dans les Services

Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale

Les changements notables depuis la stratégie « Grandir en ville de Fribourg » de 2022 sont les suivants :

- Le Service des Ecoles est devenu le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale ;
- Le Secteur de la cohésion sociale a donc intégré le Service offrant ainsi un Service unique qui pilote le domaine enfance et jeunesse ;
- La création d'un poste de responsable jeunesse au sein du secteur de la Cohésion sociales, dédié aux mesures en faveur des plus de 13 ans ;

¹ Mesures impactées : 0.3.1 ; 3.3.5 ; 3.3.6 ; 3.5.1

- L'engagement d'une responsable de projet Lutte contre le harcèlement dans l'espace public et la pérennisation du poste de responsable intégration et migration au sein du secteur de la cohésion sociale permet de mettre en place diverses collaborations pertinentes pour le domaine enfance et jeunesse ;
- La création d'un poste de coordinatrice petite enfance au sein du Secteur de l'accueil extrafamilial qui a permis la rédaction d'une stratégie petite enfance 0-8 ans ;
- Le Secteur des activités culturelles scolaires et extrascolaires est à présent actif dans 4 domaines d'activités:
 - La programmation culturelle scolaire (deux sorties culturelles par classe et par année dès la 2H) ;
 - L'offre culturelle scolaire facultative (ponctuellement proposée selon diverses manifestations culturelles qui ont lieu en ville de Fribourg) ;
 - L'offre culturelle extrascolaire (l'Ecole des p'tits artistes) ;
 - Le Passeport vacances, offre extrascolaire également, qui a lieu en automne, au printemps et en été.
- Le Secteur Sport scolaire et extrascolaire s'est doté d'un concept pour le sport scolaire qui vise une équité entre les différents établissements scolaires de la ville en offrant des activités sportives aux différents degrés (1H-8H).

Service de l'administration générale

Le Service de l'administration générale regroupe plusieurs services qui gèrent les questions administratives qui concernent la population. Toutefois, depuis le transfert du Secteur de la cohésion sociale dans le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale, l'administration générale a moins de lien direct avec les enfants et les jeunes.

Les changements notables depuis la stratégie « Grandir en ville de Fribourg » de 2022 sont les suivants :

- L'organisation de la réception dédiée aux jeunes fêtant leur dix-huitième anniversaire dans l'année a été transmise au secteur de la Cohésion sociale ;
- Le poste de délégué-e au développement durable a été déplacé vers l'administration générale puis a été intégré dès 2022 au Secteur nouvellement créé de marketing urbain, développement durable et projets (MUDD). Un.e représentant.e du secteur participe au réseau des répondant.e.s enfance et jeunesse.

Service de la culture

Le Service de la culture de la Ville de Fribourg s'occupe de promouvoir les activités culturelles et artistiques pour les habitant.e.s de la ville, notamment auprès des enfants et des adolescent.e.s. Le Service soutient de nombreux lieux culturels comme le Théâtre Crapouille (quartier du Schoenberg) ou le Théâtre des Marionnettes (quartier de l'Auge). Très sensible à la formation artistique, il soutient le Conservatoire, situé à Grangess-Paccot, pour la formation des enfants jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Il soutient également de nombreuses associations pour la formation des jeunes dans différents arts, comme la Lyre de Fribourg et la Gustav, pour la musique, ou le Cirque Toamême pour les arts du cirque.

MEMO est une institution qui a vu fusionner en 2020 la Bibliothèque de la Ville, la Deutsche Bibliothek et la ludothèque afin de devenir une seule et même entité. Il s'agit donc d'une structure bilingue qui doit faire face aux nombreux défis liés à cette particularité. MEMO propose un programme culturel

gratuit tout au long de l'année, qui inclut également la Journée des familles de la Saint-Nicolas ou les Lectures estivales à la piscine de la Motta et en ville.

Les changements notables depuis la stratégie « Grandir en ville de Fribourg » de 2022 sont les suivants :

- MEMO s'est doté d'un plan directeur réalisé dans une démarche participative, y compris avec les jeunes et les familles (voir ci-après) ;
- La mission scolaire de MEMO a été reconnue et MEMO est en cours de déploiement de cette mission ;
- Les collections de MEMO se sont étoffées : livres, jeux, magazines, jeux vidéo, e-books, costumes, Tonies, Kamishibai ;
- Le déploiement d'un programme de médiation culturelle important avec des événements gratuits toute l'année dans et hors les murs de MEMO y compris des événements bilingues et en allemand ;
- De nouveaux espaces ont été aménagés : espace jeux vidéo, coin café/goûter avec chaises hautes pour les enfants en bas âge ;
- La mise en place d'animation de jeux par des animatrices tous les mercredis après-midi et samedi matin ;
- MEMO réfléchit aussi activement à l'avenir et à l'évolution de l'institution avec la réalisation d'un cahier des charges précisant les besoins pour MEMO après 2030.

Service des sports

Le Service des sports a pour mission de fournir des prestations sportives pour l'ensemble de la population. Certaines sont donc orientées vers les enfants et les jeunes.

Les changements notables depuis la stratégie « Grandir en ville de Fribourg » de 2022 sont les suivants :

- Mise en place du programme Minimove pour les 1-5 ans ;
- De nouvelles manifestations sportives en lien avec les enfants et les jeunes sont soutenues par le Service : le Mini Morat-Fribourg, l'étape de Fribourg du Groupe E Tour, le tournoi Mott'iv Sport et Loisir, la fête du Mini-Basket ;
- Le Service a inauguré en 2024 la Place du Fair-Play qui permet d'accueillir plusieurs manifestations ;
- L'Impulse Sports Festival, qui remplace le Fri'Kids Sport Festival est organisé par le Service dès 2025 ;
- Les infrastructures gérées par le Service sont répertoriées [en ligne](#) et la location de celles-ci est simplifiée par un formulaire en ligne.

Service de l'urbanisme et architecture

Le Service d'urbanisme et d'architecture pilote des projets aux multiples enjeux et objectifs, dont la prise en compte des besoins des enfants et des jeunes dans l'environnement urbain.

Plusieurs Secteurs sont concernés : Développement urbain, projets urbains, Parcs et promenades et architecture notamment.

Le Service élabore des stratégies à l'échelle de la ville entière. Il a notamment élaboré la stratégie des places de jeux en ville de Fribourg validée en 2024 par le Conseil Communal et pilote les projets d'aménagement et de construction de l'espace public. A l'interne, ou en collaboration avec des mandataires, le Service élabore des projets de nouvelles places, rues, aires de jeux, parcs et jardin pour la Ville de Fribourg.

Pour le Service, la stratégie enfance et jeunesse se lit également au travers de la réalisation d'infrastructures au service de l'éducation via la construction de bâtiments comme les écoles, les aménagements extérieurs et des salles de classes « dehors », la rénovation et l'entretien de bâtiments pour l'accueil extrascolaire.

Les enfants et les jeunes sont un public cible du Service qui se trouve au cœur de nombreuses démarches et réflexions thématiques: consultations, processus participatifs, nature en ville, etc. Les jeunes adultes ne sont pas considérés comme un public à part de la catégorie « adulte ».

Le Service répond à la mission communale de mettre à disposition des lieux de rencontre pour les enfants et les jeunes.

Service de l'aide sociale

Le Service dispense l'aide sociale financière et personnelle, afin d'assurer l'entretien et de renforcer la capacité d'intégration sociale ou professionnelle des personnes dans le besoin et leur donner la possibilité de participer à la vie sociale et active. Les enfants et les jeunes sont des bénéficiaires potentiels de l'aide sociale au même titre que tout un chacun. Toutefois, ceux-ci ont des besoins spécifiques qui sont pris en compte, principalement liés à la formation et au conseil en matière de gestion administrative et financière.

A côté de cela, le Service collabore activement avec des associations et partenaires du domaine enfance et jeunesse : Associations JeunesParents, Pro Junior Fribourg, Maison de la petite enfance, Office familial – service de puériculture, Aux Etangs, Point Rencontre Fribourg, Croix Rouge fribourgeoise, Fondation de Fribourg pour la jeunesse. La dernière citée reçoit également une subvention pour un programme de logement avec accompagnement social destiné aux jeunes adultes.

Par son action directe et par son soutien au milieu associatif, le Service répond à la mission partagée entre les communes et le canton de favoriser l'intégration sociale des enfants et des jeunes ainsi que l'intégration professionnelle des jeunes.

Service de la police locale et de la mobilité

La Police locale n'a pas pour public cible les enfants et les jeunes au quotidien mais il lui arrive d'être en contact avec ceux-ci lorsqu'elle intervient dans diverses situations :

- Recherche d'enfants sur demande des écoles ;
- Découverte de situations familiales particulières ;
- Divers échanges dans le cadre des missions quotidiennes ;
- Campagne de sécurité liées aux rentrées scolaires.

Le Secteur de la mobilité est en contact avec les enfants et les jeunes dans plusieurs de ses missions :

- Le projet Pedibus en collaboration avec le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale ;
- Sécurité sur le chemin de l'école – aménagement de l'espace routier grâce aux Plans de mobilité scolaire.

Les stratégies communales qui concernent le domaine de l'enfance et de la jeunesse

Depuis la publication de la stratégie « Grandir en ville de Fribourg », la Ville a développé un ensemble riche et varié de concepts et de plans d'action couvrant plusieurs domaines liés, directement ou indirectement, aux enfants et aux jeunes. Ces différentes stratégies, qu'elles concernent le sport, la petite enfance, les seniors, l'intégration, les espaces de jeu, ou encore la durabilité, coexistent aujourd'hui et s'influencent mutuellement, contribuant à construire un cadre global et cohérent pour accompagner l'épanouissement de la population de la ville, notamment les enfants et les jeunes. Il est essentiel d'en faire la synthèse ici afin de mieux comprendre comment ces documents s'articulent et participent ensemble à la mise en place d'un environnement adapté aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes.

Concept Senior (Mars 2021 – Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale)

Le Concept Seniors repose sur une approche participative et intergénérationnelle, en lien avec la politique cantonale Senior+ et la Loi sur les seniors.

Bien que centré sur les aîné·e·s, le concept intègre une dimension forte d'échange entre générations. Des initiatives comme les pedibus intergénérationnels, les cafés-récits et les ateliers juniors-seniors rapprochent enfants et aîné·e·s autour d'activités communes.

Un projet emblématique, "Seniors dans les salles de classe", permet aux retraité·e·s d'apporter leur soutien aux élèves, favorisant l'apport de leurs expériences de vie et le renforcement du tissu social dans les écoles. Ces actions bénéficient également aux jeunes, en stimulant leur curiosité, leur estime de soi et le lien social intergénérationnel.

Plan directeur des sports (2022 – Service des sports)

La Ville de Fribourg s'est dotée d'un plan directeur structuré autour de trois axes :

- Promotion de la pratique sportive,
- Développement des infrastructures
- Soutien aux manifestations sportives.

Ce document, élaboré de manière participative avec les clubs, les associations et la Commission des sports, promeut des valeurs fortes comme l'inclusion, la mixité, la santé, l'écologie et la cohésion.

Plusieurs projets phares sont en cours : optimisation des terrains de football (master-plan), promotion de la Course Morat-Fribourg, développement du cyclisme, et renforcement de l'accès au sport-santé pour tous.

Le plan accorde une place importante aux jeunes, notamment via la collaboration avec Jeunesse+Sport, qui touche plus de 35 000 enfants et adolescents chaque année dans le canton. Il encourage l'accessibilité et l'inclusion dans les activités sportives dès le plus jeune âge, cherchant à développer des pratiques variées (loisirs, multisports, sport scolaire).

Des initiatives comme "Open Sunday" (activités le dimanche pour les enfants dans certains quartiers) et "Midnight sport" (pour les adolescents) visent à créer des espaces de pratique adaptés aux besoins spécifiques des jeunes.

L'objectif est clair : donner l'envie de bouger, favoriser le bien-être et renforcer l'estime de soi chez les jeunes, tout en les intégrant dans une dynamique sociale active.

Stratégie des places de jeux en Ville de Fribourg (Mai 2024 – Service d'urbanisme et architecture)

La stratégie des places de jeux de Fribourg vise à offrir un réseau diversifié et accessible d'espaces de jeux pour les enfants, avec un accent sur la qualité, la sécurité et la durabilité des infrastructures. Elle s'inscrit dans une démarche globale visant à améliorer la qualité de vie des familles et à répondre aux besoins des enfants, dès la petite enfance.

Objectifs principaux :

1. **Accessibilité** : Assurer une couverture équilibrée des places de jeux sur l'ensemble de la ville, y compris dans les quartiers périphériques, tout en garantissant l'accès aux enfants en situation de handicap.
2. **Qualité et diversité** : Créer des espaces variés adaptés à différents âges, encourageant à la fois l'activité physique, la socialisation et la découverte de la nature.
3. **Sécurité et durabilité** : Respecter les normes de sécurité tout en utilisant des matériaux durables et écologiques, et assurer un entretien régulier des équipements.

Principaux axes du programme :

- **Renouvellement des infrastructures** : Modernisation des espaces existants pour les rendre plus adaptés aux besoins actuels des enfants.
- **Création de nouveaux espaces** : Développement de places de jeu supplémentaires, notamment dans les zones en développement urbain.
- **Espaces naturels** : Intégration d'aires de jeux en plein air, favorisant l'interaction avec la nature.
- **Participation citoyenne** : Consultation des familles et des enfants dans la conception des espaces via des ateliers et des enquêtes.

Suivi et évaluation :

Un système de suivi permet d'évaluer la qualité et l'efficacité des aménagements, afin de garantir que les objectifs de la stratégie sont atteints.

Programme d'Intégration Ville de Fribourg 2024-27 (2023 – Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale)

Dans le cadre de la nouvelle convention conclue avec l'État de Fribourg, la Ville de Fribourg déploie son Programme d'Intégration (PIF 2 2024–2027) avec pour ambition de renforcer la cohésion sociale et de valoriser la diversité de sa population, composée de plus de 36 % de personnes d'origine étrangère issues de 138 nationalités différentes.

Ce programme s'inscrit dans une volonté claire de favoriser la participation de toutes et tous à la vie locale, en soutenant des actions concrètes et accessibles. Il repose sur quatre axes principaux :

1. Informer, écouter et conseiller : La Ville souhaite améliorer l'accueil des nouveaux arrivants et rendre l'information plus compréhensible et accessible. Cela passe notamment par une approche combinant des conseils individuels ainsi que des séances d'accueil collectives.
2. Soutien à la petite enfance (0 à 8 ans) : Un accent particulier est mis sur le développement du langage, l'éveil à la lecture, la préparation à la scolarité ainsi que le soutien à la parentalité. Ces mesures visent à garantir une égalité des chances dès le plus jeune âge, en collaboration avec les structures et associations actives dans ce domaine.
3. Favoriser la participation et le vivre ensemble : La Ville met en place des formations pour les habitantes et habitants", favorise la participation des personnes issues de la migration, organise un forum thématique sur les questions de migration et d'intégration (le premier a eu lieu en avril 2025), et soutient les initiatives citoyennes à travers des appels à projets.
4. Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité : Le programme prévoit également des actions ciblées pour prévenir les discriminations et favoriser une meilleure prise en compte de la diversité dans l'administration communale.

Le programme s'adresse principalement aux adultes ainsi qu'aux jeunes enfants, car l'intégration des enfants d'âge scolaire et des jeunes est en grande partie assurée par la scolarisation obligatoire, contrairement à la petite enfance où la fréquentation des structures préscolaires reste facultative.

Plan directeur MEMO 2030 (Juin 2024 – Service de la culture)

Le plan directeur MEMO 2030, adopté en juin 2024, fixe la vision et la stratégie de MEMO pour les six prochaines années. Fruit d'une démarche participative impliquant citoyen-ne-s de tous âges et ses différents partenaires, il définit six axes structurant le développement de la bibliothèque-ludothèque bilingue.

Ce plan directeur formalise ainsi :

- 4 missions (mission culturelle, mission de formation et d'innovation, mission d'information et d'éveil de l'imaginaire, mission sociale) ;
- 6 axes stratégiques (offrir des ressources, attirer et fidéliser les publics, aller vers la population, favoriser le partage, renforcer la qualité, évoluer en coopération).
- 3 valeurs (bilinguisme, durabilité, participation) ;
- 3 leviers (collections, services, médiation) ;

MEMO se positionne progressivement comme un véritable tiers-lieu culturel, lieu d'échange, de sociabilité et d'apprentissage, au cœur de la ville et de ses quartiers.

Les enfants et les jeunes constituent un public phare de MEMO, comme en témoigne les actions de médiations pour les tout-petits, dont les ateliers d'éveil et des activités telles que « né pour lire » et certaines mesures telles le développement de collections spécifiques aux intérêts des jeunes, notamment l'introduction de jeux vidéo, qui renforce l'attractivité de l'institution auprès de ce public.

Stratégie de durabilité de la Ville de Fribourg (2025 – Service de l'administration générale)

La stratégie de durabilité de Fribourg s'engage dans une approche intégrée, combinant écologie, inclusion et gouvernance participative

La stratégie a choisi de mettre en avant 4 champs thématiques :

- Ressources naturelles ;
- Consommation ;
- Infrastructures ;
- Cadre de vie.

La stratégie cherche à impliquer l'ensemble de la population — y compris les enfants et les jeunes sans toutefois leur accorder des mesures spécifiques. Cette implication peut se faire au travers de l'éducation, des infrastructures, et d'espaces collaboratifs comme le laboratoire climato-citoyen.

Stratégie petite enfance (Juin 2025 – Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale)

La stratégie pour la petite enfance de la Ville de Fribourg, élaborée dans le cadre de la politique globale "Grandir en ville de Fribourg", a pour objectif de formaliser et structurer l'accompagnement des enfants dès la grossesse jusqu'à 8 ans, ainsi que de leurs familles. Cette stratégie met l'accent sur l'importance d'une politique publique globale, inclusive et coordonnée, visant à garantir un environnement favorable à l'épanouissement des enfants, tout en répondant aux besoins spécifiques des familles et des enfants en difficulté.

La stratégie repose sur un modèle de prévention à trois niveaux :

1. Prévention universelle : Des actions et infrastructures accessibles à toutes les familles, sans distinction. L'objectif est de créer un environnement favorable à tous les enfants.
2. Prévention sélective : Cette mesure cible des groupes spécifiques de familles et d'enfants qui présentent des besoins particuliers. Elle inclut des offres adaptées pour ces populations.
3. Prévention ciblée et intervention : Ce niveau concerne les interventions spécifiques en fonction des besoins particuliers d'un enfant ou d'une famille. Ces mesures permettent de répondre de manière individualisée à des situations de vulnérabilité.

L'élaboration de cette stratégie a été rendue possible grâce à une forte coordination entre les différents acteur·ice·s de la ville. Le Comité de pilotage (CoPil) et le Réseau des répondant·e·s (RdR), déjà existants, ont permis d'intégrer les actions en faveur de la petite enfance au sein des structures de gouvernance de la politique enfance-jeunesse. Un groupe consultatif d'expert·e·s, composé de professionnel·le·s de l'encouragement précoce, a également été constitué pour accompagner cette démarche.

Le processus de consultation a été participatif, avec plusieurs outils utilisés pour recueillir l'avis des familles et des acteur·ice·s clés :

- Un questionnaire quantitatif pour recueillir des données à grande échelle ;
- Une série de focus groupes (10 entretiens qualitatifs) pour comprendre les préoccupations et attentes des familles ;
- 50 entretiens avec des expert·e·s du secteur pour une expertise approfondie.

L'un des constats de cette stratégie réside dans la fragmentation de l'information. Actuellement, il n'existe pas de point centralisé pour la diffusion des informations destinées aux familles, ce qui oblige ces dernières à se tourner vers plusieurs services et associations. Cela représente un obstacle majeur, notamment pour les familles nouvellement arrivées, qui ne maîtrisent pas toujours la langue locale.

En outre, la coordination des réseaux de soutien (groupes de jeux, espaces de socialisation, etc.) présente des lacunes. Ces réseaux manquent parfois de formalisation et de visibilité, ce qui empêche leur pleine efficacité. Le manque de ressources humaines et financières dans ces structures complique également leur activation, en particulier lorsque celles-ci dépendent de bénévoles ou de personnel peu qualifié. La stratégie propose donc des mesures pour palier ces manques et coordonner les offres. De plus, la question de la gouvernance des crèches est un point central de cette stratégie.




Axes, objectifs et mesures


Dans le cadre de la mise à jour de la stratégie, un processus structuré a été suivi pour réévaluer et actualiser les mesures. En plus des quatre axes existants tirés de la stratégie cantonale "Je participe", des objectifs opérationnels ont été ajoutés, chacun regroupant plusieurs mesures concrètes. Ces objectifs opérationnels offrent une vision d'ensemble de la stratégie et faciliteront ainsi l'évaluation par objectif.


Ainsi cela permet de structurer la stratégie à trois niveaux : les axes globaux, les objectifs opérationnels, et les mesures de mise en œuvre. La mise à jour des mesures a été réalisée en plusieurs étapes : d'abord, une évaluation des mesures précédentes par les Secteurs et Services responsables, suivie de l'intégration des nouvelles mesures de la stratégie petite enfance de la Ville de Fribourg. Ensuite, le réseau des répondant.e.s a adapté les mesures ou en a ajouté des nouvelles, puis les Services concernés ont été consultés via ce même réseau pour s'assurer de la cohérence globale. La dernière étape du processus a consisté en la validation des mesures par le Comité de Pilotage.

AXE TRANSVERSAL : DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE GLOBALE
Objectif 0.1 : Garantir la coordination du domaine enfance et jeunesse au sein de la Ville de manière transversale
Objectif 0.2 : Renforcer les réseaux d'acteur.ice.s du domaine de l'enfance et de la jeunesse
Objectif 0.3 : Coordonner les acteur.ice.s et les offres d'encouragement précoce pour les 0-8 ans de manière transversale et pluridisciplinaire aux échelon de la ville et des quartiers
Objectif 0.4 : Assurer l'articulation entre les trois niveaux : fédéral, cantonal et communal
Objectif 0.5 : Inscrire et prendre en compte l'approche et les objectifs en matière d'encouragement précoce dans les règlements et conventions
AXE 1 : SOUTIEN À UNE ÉDUCATION GLOBALE
Objectif 1.1 : Informer la population des offres disponibles pour les 0 à 25 ans et les rendre accessibles
Objectif 1.2 : Proposer et soutenir des offres d'animation et des lieux de rencontre pour les enfants et les jeunes
Objectif 1.3 : Mettre en place et soutenir des actions de prévention et de promotion socio-sanitaire
Objectif 1.4 : Rendre accessible une offre d'encouragement précoce de proximité, variée, de qualité et adaptée aux besoins pour tous les parents et enfants en bas âge
Objectif 1.5 : Renforcer l'égalité entre les enfants durant leur scolarité
AXE 2 : ENCOURAGEMENT À LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETÉ
Objectif 2.1 : Favoriser les projets de création de lien social et de vivre ensemble
Objectif 2.2 : Créer des opportunités qui permettent aux enfants, aux jeunes et aux familles d'être entendus et prendre en compte leurs réflexions
Objectif 2.3 : Développer et soutenir des offres qui favorisent la transition vers l'intégration socioprofessionnelle
AXE 3 : PROMOTION D'UN CADRE DE VIE ÉPANOUISSANT
Objectif 3.1 : Adapter l'espace public à l'usage des enfants, des jeunes et des familles
Objectif 3.2 : Soutenir les projets d'accompagnement aux usages de nouveaux médias (écran, réseaux sociaux)
Objectif 3.3 : Offrir des espaces d'accueil pour les 0-12 ans qui correspondent aux besoins des enfants et des parents en faisant notamment le lien avec le Plan directeur Infrastructures scolaires
Objectif 3.4 : Offrir des prestations de qualité et centrées sur les besoins des enfants, des jeunes et des familles
Objectif 3.5 : Garantir la qualité des prestations en étant attentif au niveau de professionnalisation, de formation continue et aux bonnes conditions de travail des acteur.ice.s de l'encouragement précoce en ville de Fribourg

	Réalisation	Service/ Secteur/ organes responsables
AXE TRANSVERSAL : DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE GLOBALE		
Objectif 0.1 : Garantir la coordination du domaine enfance et jeunesse au sein de la Ville de manière transversale		
Mesure 0.1.1 Assurer la coordination des Services et des Secteurs concernés par la mise en œuvre de la stratégie Enfance-Jeunesse	En cours	Bureau E&J
Mesure 0.1.2 Mettre à jour et faire évoluer la stratégie « Grandir en ville de Fribourg » selon les décisions du Comité de pilotage Enfance et Jeunesse	En cours	Bureau E&J
Mesure 0.1.3 Evaluer annuellement la stratégie « Grandir en ville de Fribourg »	En cours	Bureau E&J
Mesure 0.1.4 Mettre en place une fondation de la Ville pour les structure d'accueil de la petite enfance	En cours	EECS
Objectif 0.2 : Renforcer les réseaux d'acteur.ice.s du domaine de l'enfance et de la jeunesse		
Mesure 0.2.1 Organiser annuellement un événement de réseau pour les acteurs-trices du domaine de l'enfance (0-16 ans) par quartier dans les 4 grands quartiers à forte proportion d'enfants et de jeunes (Jura, Péroilles, Schönberg, Vignettaz-Beaumont)	En cours	CoSoc
Mesure 0.2.2 Impliquer activement les acteurs-trices des quartiers concernés dans les groupes d'accompagnement « Paysages éducatifs » (0-16 ans).	En cours	CoSoc
Mesure 0.2.3 Organiser annuellement un événement de réseau pour les acteur-ice.s du domaine de la jeunesse (13-25 ans) exerçant en ville de Fribourg	En cours	CoSoc
Mesure 0.2.4 Participer à des réseaux intercommunaux, intercantonaux et fédéraux sur le thème des enfants et des jeunes (0-25 ans).	En cours	EECS
Objectif 0.3 : Coordonner les acteur.ice.s et les offres d'encouragement précoce pour les 0-8 ans de manière transversale et pluridisciplinaire aux échelons de la ville et des quartiers		
Mesure 0.3.1 Mettre en place un outil de transition pour améliorer les échanges d'informations entre les acteur-trices préscolaires, scolaires, extrascolaires et les familles	2026	AEF
Mesure 0.3.2 Mettre en place des espaces d'échanges sur l'encouragement précoce pour divers acteur-trices de la petite enfance de la ville de Fribourg en complément des réseaux existants et selon les besoins du terrain	2026	AEF
Objectif 0.4 : Assurer l'articulation entre les trois niveaux : fédéral, cantonal et communal		
Mesure 0.4.1 Faire un travail de veille et de coordination de la politique enfance et jeunesse (0-25 ans) et de l'accueil de l'enfance en assurant la cohérence entre les différents niveaux (Confédération, canton, commune, ainsi que sur les niveaux politiques et administratifs)	En cours	Bureau E&J
Objectif 0.5 : Inscrire et prendre en compte l'approche et les objectifs en matière d'encouragement précoce dans les règlements et conventions		
Mesure 0.5.1 Intégrer les objectifs stratégiques en matière de petite enfance dans les règlements en lien avec la petite enfance de la Ville de Fribourg et les conventions avec les acteur-trice-s de l'encouragement précoce subventionnés par la Ville en nommant la mission et les buts des différents espaces	2026	EECS
AXE 1 : SOUTIEN À UNE ÉDUCATION GLOBALE		
Objectif 1.1 : Informer la population des offres disponibles pour les 0 à 25 ans et les rendre accessibles		
Mesure 1.1.1 Permettre aux familles issues de la migration de découvrir le système scolaire et les offres existantes en ville de Fribourg, selon les besoins identifiés notamment par le Secteur de contact-parents migrants	En cours	SCEPM

Mesure 1.1.2 Mettre sur pied un guichet familles en tenant compte des besoins des différents services et publics	2026	EECS/ AS
Mesure 1.1.3 Tenir à jour les répertoires des offres destinées aux enfants, aux jeunes et aux familles de la ville de Fribourg (en ligne et papier)	En cours	CoSoc
Mesure 1.1.4 Etablir un état des lieux des informations reçues par les familles dès la conception d'un enfant, identifier les moments-clés comme la naissance, le deuil périnatal et les lacunes en incluant les offres bilingues afin de proposer un plan d'action de transmission des informations avec des outils adaptés, en tenant compte des besoins spécifiques des familles	2027	CoSoc
Mesure 1.1.5 Créer un dispositif qui centralise les informations destinées aux jeunes et qui les rend plus accessibles via une communication ciblée	 En cours	CoSoc
Objectif 1.2 : Proposer et soutenir des offres d'animation et des lieux de rencontre pour les enfants et les jeunes		
Mesure 1.2.1 Offrir des activités culturelles extrascolaires pour les enfants en âge primaire (Ecole des p'tit.e.s artistes)	En cours	ACSE
Mesure 1.2.2 Organiser des activités culturelles scolaires principalement destinées aux classes primaires	En cours	ACSE
Mesure 1.2.3 Organiser des activités sportives pour les enfants en âge primaire	En cours	SSE
Mesure 1.2.4 Renforcer la qualité de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les écoles primaires par la mise à disposition régulière de spécialistes de l'éducation physique.	En cours	SSE
Mesure 1.2.5 Proposer et soutenir des activités pour les enfants et les jeunes durant les vacances scolaires (passeport vacances et partenaires associatifs).	En cours	ACSE/ CoSoc/ Sports
Mesure 1.2.6 Promouvoir les camps de vacances 0-18 ans en subventionnant les organisateurs selon le règlement 203.1	En cours	CoSoc
Mesure 1.2.7 Mettre en œuvre les mesures relatives à l'enfance et à la jeunesse prescrites dans le plan directeur MEMO2030 et mener un évaluation régulière interservices (CT et EECS)	En cours	MEMO
Mesure 1.2.8 Renforcer et soutenir l'offre d'activités pour les jeunes entre 12 et 25 ans favorisant la socialisation, financièrement abordables et inclusives	 En cours	CoSoc
Mesure 1.2.9 Soutenir les projets des associations du domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse qui correspondent aux objectifs et à la vision de la stratégie « Grandir en ville de Fribourg »	En cours	Divers services
Mesure 1.2.10 Offrir des espaces d'animation socio-culturelle dans les quartiers pour les enfants et jeunes via le mandat à REPER et en effectuant le suivi	En cours	CoSoc
Mesure 1.2.11 Disposer d'un centre d'animation dans les 4 grands quartiers à forte proportion d'enfants et de jeunes (Jura, Pérolles, Schönberg, Vignettaz-Beaumont)	En cours	CoSoc
Mesure 1.2.12 Soutenir et accompagner la création de nouveaux espaces de rencontre pour les jeunes.s	 En cours	CoSoc
Objectif 1.3 : Mettre en place et soutenir des actions de prévention et de promotion		
Mesure 1.3.1 Mettre en place des actions de prévention et promotion de la santé destinées aux classes primaires et secondaires	En cours	Médecine scolaire
Mesure 1.3.2 Mettre en place des projets de promotion d'une alimentation saine au sein des accueils extrascolaires, dans les écoles et dans les manifestations « Bientôt à l'école », etc.	En cours	EECS
Mesure 1.3.3 Mettre en place et soutenir des actions de sensibilisation et de prévention en matière de comportement à risques en milieux festifs.	En cours	CoSoc

Mesure 1.3.4 Intervenir auprès des jeunes dans les 4 grands quartiers de la ville, en allant à leur contact, sur les axes de prévention des comportements à risques, orientation et insertion professionnelle et intervention communautaire dans les quartiers via le mandat à REPER, Secteur Rue et Réalisation	En cours	CoSoc
Mesure 1.3.5 Promouvoir l'autonomie des enfants et la sécurité sur le chemin de l'école (plans de mobilité scolaire, aménagement de l'espace routier, campagnes de sécurité liées aux rentrées scolaires, promotion du Pedibus)	En cours	Police locale / EECS
Mesure 1.3.6 Développer et soutenir des projets de prévention et de sensibilisation dans le domaine de la précarité chez les jeunes, notamment en renforçant la coordination interservices	En cours	CoSoc
Mesure 1.3.7 Développer et soutenir des projets qui favorisent la santé mentale chez les enfants et les jeunes	 En cours	CoSoc
Mesure 1.3.8 Proposer des formations aux professionnel.le.s de l'enfance et/ou de la jeunesse de la ville sur les enjeux de sexisme et/ou lgbtphobie en lien avec leur pratique professionnelle	En cours	CoSoc
Mesure 1.3.9 Sensibiliser les jeunes au thème du harcèlement dans l'espace public	En cours	CoSoc
Objectif 1.4 : Rendre accessible une offre d'encouragement précoce de proximité, variée, de qualité et adaptée aux besoins pour tous les parents et enfants en bas âge		
Mesure 1.4.1 Encourager le développement ou l'adaptation des offres sportives, culturelles, artistiques ou de vivre-ensemble à destination des enfants de 0 à 8 ans en portant une attention particulière à la tranche d'âge de 0 à 4 ans (équipements sportifs, offres culturelles, MEMO, places de jeux, ...)	En cours	CoSoc
Mesure 1.4.2 Encourager la délocalisation des offres à destination des familles dans les quartiers	En cours	CoSoc
Mesure 1.4.3 Dans le cadre des projets touchant à la conception et/ou à l'animation de l'espace public, évaluer la pertinence du concept de ville ludique pour la ville de Fribourg	À définir	UA/SP/EECS
Mesure 1.4.4 Renforcer le soutien aux espaces de rencontre parents-enfants existants et encourager la collaboration entre eux pour une meilleure répartition géographique et complémentarité des offres existantes	2025	AEF
Mesure 1.4.5 Développer un concept des groupes de jeux et formaliser leurs missions en tant que lieux de socialisation et d'apprentissage linguistique	2025	AEF
Mesure 1.4.6 Développer un concept d'encouragement précoce avec la(les) langue(s) locale(s) pour les enfants en âge préscolaire allophones au sein notamment des structures d'accueil de jour	2026	AEF
Mesure 1.4.7 Sensibiliser les familles aux enjeux de l'entrée à l'école et proposer des offres pour faciliter la transition vers l'école en collaboration avec les écoles primaires et d'autres partenaires	En cours	CoSoc
Mesure 1.4.8 Renforcer les offres de "soutien à la parentalité" spécifiques à la petite enfance	En cours	CoSoc
Objectif 1.5: Renforcer l'égalité des chances entre les enfants durant leur scolarité		
Mesure 1.5.1 Offrir une aide aux devoirs aux élèves de 3 à 8 H de la ville	En cours	ADM
Mesure 1.5.2 Mettre en place des procédures spécifiques liées à la scolarité des enfants sans titre de séjour	2026	SCEPM / CoSoc
AXE 2 : ENCOURAGEMENT À LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETÉ		
Objectif 2.1 : Favoriser les projets de création de lien social et de vivre ensemble		
Mesure 2.1.1 Promouvoir le bénévolat et la participation citoyenne en organisant une fête pour les majoritaires en collaboration avec le Conseil des jeunes	En cours	CoSoc
Mesure 2.1.2 Promouvoir toutes les formes de liens intergénérationnels en faisant notamment le lien avec le Concept Seniors de la Ville de Fribourg	En cours	CoSoc

Objectif 2.2 : Créer des opportunités qui permettent aux enfants, aux jeunes et aux familles d'être entendus et prendre en compte leurs réflexions		
Mesure 2.2.1 Favoriser et mettre en place des projets participatifs avec des enfants et des jeunes, notamment en leur permettant d'exprimer leurs besoins et opinions, et faire des recommandations	En cours	CoSoc
Mesure 2.2.2 Soutenir administrativement le Conseil des jeunes de la ville de Fribourg et assurer la coordination avec les autorités communales	En cours	CoSoc
Mesure 2.2.3 Soutenir et accompagner des projets portés par des enfants et des jeunes	En cours	CoSoc
Mesure 2.2.4 Récueillir des données liées à la petite enfance, enfance et jeunesse pour planifier/adapter les mesures de la stratégie en fonction des besoins	2028	Bureau E&J
Objectif 2.3 : Développer et soutenir des offres qui favorisent la transition vers l'intégration socioprofessionnelle		
Mesure 2.3.1 Soutenir les mesures d'insertion professionnelle de REPER Rue et Réalisations et en faire la promotion à l'interne	En cours	CoSoc
Mesure 2.3.2 Développer les prestations du Secteur de Contact Ecole-Parents Migrants pour le Cycle d'Orientation	En cours	SCEPM
AXE 3 : PROMOTION D'UN CADRE DE VIE ÉPANOUISSANT		
Objectif 3.1 : Adapter l'espace public à l'usage des enfants, des jeunes et des familles		
Mesure 3.1.1 Prévoir une mise à jour quinquennale du volet <i>Programme de la stratégie des places de jeux en ville de Fribourg</i> calquée sur les législatures, les budgets et l'inventaire des places de jeux de la ville	2026	UA
Mesure 3.1.2 Prendre en compte les intérêts des enfants et des jeunes dans les aménagements urbains	En cours	UA
Mesure 3.1.3 Rendre les espaces et les infrastructures de sports et loisirs de la Ville plus inclusifs, notamment pour les filles, en soutenant les secteurs et les Services dans leurs démarches ou en mettant en place des projets	En cours	CoSoc
Objectif 3.2 : Soutenir les projets d'accompagnement aux usages de nouveaux médias (écran, réseaux sociaux)		
Mesure 3.2.1 Soutenir des projets favorisant une pratique saine, le développement des compétences et le lien social pour les jeunes dans les domaines des médias numériques et des jeux vidéo	 En cours	CoSoc
Mesure 3.2.2 Mettre en place et soutenir des projets de prévention dans le domaine des médias numériques	En cours	CoSoc
Objectif 3.3 : Offrir des espaces d'accueil pour les 0-12 ans qui correspondent aux besoins des enfants et des parents en faisant notamment le lien avec le Plan directeur Infrastructures scolaires		
Mesure 3.3.1 Evaluer et planifier l'offre en matière d'accueil extrafamilial en anticipant les besoins	En cours	AEF
Objectif 3.4 : Offrir des prestations de qualité et centrées sur les besoins des enfants, des jeunes et des familles		
Mesure 3.4.1 Fixer des objectifs qualitatifs à la fondation	2026	
Mesure 3.4.2 Mettre en place une démarche qualité dans les accueils extrascolaires	En cours	AEF
Mesure 3.4.3 Offrir une alimentation saine et durable dans les accueils extrascolaires et les CO	En cours	IGS/ AEF
Mesure 3.4.4 Mettre à jour régulièrement le concept pédagogique de l'accueil extrascolaire	En cours	AEF
Mesure 3.4.5 Mettre en place un plan de soutien pour l'accompagnement spécialisé dans les structures d'accueil extrascolaires ainsi que les activités extrascolaires gérées par la Ville de Fribourg	2026	AEF
Mesure 3.4.6 Soutenir les structures d'accueil pour l'engagement d'interprètes communautaires lors des rencontres avec les parents	2025	AEF
Objectif 3.5 : Garantir la qualité des prestations en étant attentif au niveau de professionnalisation, de formation continue et aux bonnes conditions de travail des acteur.ice.s de l'encouragement précoce en ville de Fribourg		

Mesure 3.5.1 Mettre en place des formations continues pour les structures d'accueil extrascolaires et les activités extrascolaires gérées par la Ville de Fribourg afin de renforcer et harmoniser les compétences du personnel	2025	AEF
Mesure 3.5.2 Veiller à ce que la Fondation mette en place un concept de formations continues pour son personnel	2026	EECS
Mesure 3.5.3 Renforcer les compétences du personnel dans les structures préscolaires en lien avec la prise en charge des enfants à besoins spécifiques	2026	AEF



= Mesures issues du Conseil des Jeunes

Annexes

Grandir en ville de Fribourg, Stratégie Enfance et jeunesse : état des lieux et mesures en faveur des 0-25 ans, novembre 2021, https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/Strat%C3%A9gie%20Grandir%20en%20ville%20de%20Fribourg_publi%C3%A9e_0.pdf

Bibliographie

Plan directeur des sports, https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/2022-11/FR-sports22_FINAL72_WEB.pdf

Concept Senior, https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/2023-03/Concept%20Seniors_Synthese.pdf

Stratégie des places de jeux en Ville de Fribourg, https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/2024-09/Places_de_jeux_objectifs.pdf + https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/2024-09/Places_de_jeux_programme.pdf

Programme d'Intégration Ville de Fribourg, https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/Programme%20d%27int%C3%A9gration%202024-27_240123.pdf

Plan directeur MEMO 2030, <https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/Plan%20directeur%20MEMO2030%20%20version%20FR.pdf>

Stratégie de durabilité de la Ville de Fribourg, <https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/Strategie%20de%20durabilite%20-%20Ville%20de%20Fribourg.pdf>

Stratégie petite enfance, https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/Strat%C3%A9gie%20PE%20-%20rapport%20complet_1.pdf